

SAVIEZ-VOUS QUE...?

1



En juillet 2022, le gouvernement fédéral a augmenté de 10 % la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour les personnes âgées de 75 ans et plus. C'est ainsi que, de janvier à mars 2025, le montant maximal mensuel est de 727,67 \$ pour les 65 à 74 ans et de 800,44 \$ pour les 75 ans et plus.

En octobre 2024, un projet de loi a été proposé pour étendre cette augmentation aux personnes âgées de 65 à 74 ans, mais il n'a pas encore été adopté.

La population canadienne se présente aux urnes le 28 avril 2025. Voilà une excellente occasion pour revendiquer cette mesure dans votre milieu !